

Formation permettant d'obtenir le renouvellement du certificat individuel
"Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques"

Objectifs

Actualiser ses connaissances sur :

- la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- les risques des produits phytopharmaceutiques pour les personnes et pour l'environnement, les méthodes et moyens de prévention et de protection
- les stratégies de lutte limitant le recours aux produits phytosanitaires.

Programme

1. Evolution et actualisation de la réglementation générale et relative à l'activité professionnelle

Rappel sur le cadre réglementaire :

1. Les produits phytosanitaires
 - Définition, autorisation de mise en marché
 - La nouvelle classification, le nouvel étiquetage
 - La réglementation appliquée à la vente et son évolution : traçabilité des produits, publicité
2. Les installations classées pour la protection de l'environnement : l'évolution de la nomenclature et ses conséquences
3. La certification d'entreprise : Les guides de lecture, l'évolution des exigences
4. Le transport des matières dangereuses
5. Ecophyto 2 et les évolutions
 - Les CEPP
 - Le certificat
6. La collecte et la gestion des emballages vides
7. La réglementation des déchets

Intervenante

Emmanuelle Conte

Public ciblé

Conseillers et techniciens, exerçant une fonction de conseil auprès des agriculteurs

Durée, date et Lieu

14 heures

12 & 13 décembre 2019
Salon de Provence

Tarif

Salariés :
Plan de formation des coopératives

Adhérent CDF AM =
220 € HT/jour/stagiaire

Non adhérent CDF AM =
275 € HT/jour/stagiaire

2. Evolution et actualisation de la prévention des risques pour la santé

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Les dangers des produits.
- L'étiquetage, les fiches de données de sécurité
- Les situations préoccupantes : les identifier et mettre en œuvre des moyens pour les réduire
- Voie de pénétration et devenir des produits dans l'organisme

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.

- Les mesures de prévention et de protection
- Rappel des bonnes pratiques : pendant le stockage, au moment de l'emploi, après utilisation
- Les évolutions techniques pour limiter le risque

Conduite à tenir en cas d'intoxication

- Les symptômes
- Que faire en cas d'accident ?
- La pharmacovigilance, le réseau Phyt'Attitude

3. Evolution et actualisation de la prévention des risques pour l'environnement

- Impact des produits phytosanitaires sur l'environnement
- Identification des cibles impactées sur l'environnement
- Evaluer l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement
- Identification des situations à risques pour l'environnement.
- Prévention des risques.
- Avant traitement (détermination de zonages...)
- Pendant le traitement (gestion des dérives...)
- Après le traitement (gestion des effluents)

4. Evolution et actualisation des préconisations pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

- Évaluation des différentes méthodes de lutte
- Les outils de diagnostic à la décision de traitement.

Stratégies pour la gestion de l'état sanitaire des végétaux.

- Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : cibler son action
- Adapter les interventions selon les objectifs de l'agriculteur et selon les conditions de milieu : les leviers de réductions.

Méthodes pédagogiques & documents remis

Exposés théoriques

Travaux en sous-groupes, cas pratiques.

Livret stagiaire.

Attestation de formation remise au stagiaire

A retourner à **Sandrine Escoffier** → mail : sescoffier@coopdefrance-alpesmediterranee.coop

Entreprise :

Adresse :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Intitulé de la Formation	Dates	Nom, Prénom	Fonction / Mail
Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques RENOUVELLEMENT	12 & 13 décembre 2019		
Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques RENOUVELLEMENT	12 & 13 décembre 2019		

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....
Fait à..... Le/...../.....
Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.